

# dial

## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13

CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1498 - 7 juin 1990 - 4,5 F

### D 1498 HAÏTI: DÉGRADATION DE LA SITUATION

Le gouvernement provisoire de Mme Ertha Trouillot, constitué le 19 mars 1990 (cf. DIAL D 1480) semble bien démuni face à une situation généralisée de violence. Le macoutisme n'a toujours pas été extirpé de la société civile et de l'armée. Dans une déclaration du 23 avril 1990, reproduite ci-après, la Commission nationale justice et paix se fait l'écho de l'extrême préoccupation de ceux qui ont voulu la chute de Duvalier et permis la nouvelle Constitution de mars 1987. Certes le Conseil électoral provisoire, dissous le 29 novembre 1987 (cf. DIAL D 1261), a-t-il été rétabli le 12 avril 1990. Mais les élections générales, promises par la présidente provisoire avant la fin de l'année, auront-elles lieu et dans quelles conditions?

Note DIAL

### COMMISSION NATIONALE JUSTICE ET PAIX

#### DÉCLARATION

La situation en Haïti est aujourd'hui très grave. Il est extrêmement important pour tous les secteurs du pays, pour les actuels responsables et pour l'ensemble des citoyens de prendre conscience de la gravité de cette situation. Qu'en est-il?

Depuis bien longtemps les forces vives du pays veulent de façon claire sortir de la dictature et un changement vers l'instauration de la démocratie en Haïti. Les deux dernières années, ce changement a été empêché quoique promis. Cette promesse entretient l'illusion au plan national et international pendant que s'accroît la misère, l'insécurité et la terreur, la catastrophe écologique et que s'amenuisent les possibilités pour la société haïtienne de reprendre les choses en main avant qu'il ne soit trop tard.

A l'occasion du départ du général Avril le 12 mars dernier, la nation haïtienne confortée dans son refus de la néo-dictature par l'opinion internationale avertie sur la réalité du pouvoir militaire dictatorial, a su tirer les leçons de l'histoire récente en réclamant un changement:

- 1) Un gouvernement civil capable de préparer dans les meilleurs délais la transition démocratique par de véritables élections libres, honnêtes et participatives garantissant ce changement.
- 2) Un gouvernement civil efficace, où l'armée se mette au service du peuple et de la nation tout comme l'administration publique.
- 3) Un pouvoir en rupture avec l'ordre dictatorial, incluant un conseil d'Etat représentatif des différents secteurs de la société civile pour que tous soient impliqués dans cette transition vers la démocratie.
- 4) Dès le 13 mars, ce gouvernement doit travailler à ce que soit respectée intégralement la règle du jeu démocratique choisie le 29 mars 1987 par l'immense majorité de la population haïtienne qui a approuvé la Constitution.
- 5) La remise en vigueur de la Constitution du 29 mars ratifiée par l'immense majorité de la population haïtienne.

Et que voyons-nous?

Cette espérance a presque disparu. La terreur se réinstalle dans le pays. Le Conseil d'Etat ne joue pas son rôle; l'exécutif, otage d'autres forces, prend les décisions à sa place. L'épisode symbolique de "La mascarade de Labadie", où un sergent peut s'autoriser à bloquer ce Conseil d'Etat, résume la situation plus que tous les discours.

L'enjeu n'est pas tant la confusion du pouvoir sinon de ne pas faire participer le peuple au pouvoir et de contribuer à la recherche des solutions les plus appropriées et réalistes que, de toutes façons, on ne pourra pas trouver sans ce peuple.

Plus grave encore: l'armée, au lieu de protéger la population, les citoyens et les biens, est directement impliquée dans la campagne de terreur qui s'étend en Haïti:

- L'armée est présente à Pyat le 12 mars 1990, actrice ou complice de 11 morts et 22 blessés, 338 maisons détruites (en sa présence).

- L'armée est présente dans la 7<sup>ème</sup> section de Tigoave à Chavannes: 13 morts, plusieurs blessés.

- L'armée est présente à Cabaret: 1 mort, 2 blessés, 34 maisons détruites. Dans tous ces cas, des populations entières sont obligées de se cacher. Malgré l'ordre de désarmement dans les trois jours donné par le gouvernement, les civils armés continuent à circuler ostensiblement à Cabaret et ailleurs. Dans ce cas comme dans d'autres, la population peut collaborer à des solutions.

- Sans préjuger d'un débat national nécessaire sur les chefs de section, nous faisons le constat avec la population paysanne que bon nombre d'entre eux portent atteinte à l'ordre public. Profitant de l'absence de définition de leurs tâches, ils font la pluie et le beau temps, rendent justice pour de l'argent, perçoivent abusivement les taxes et, surtout, ne cessent de rançonner et de torturer les populations.

En attendant un débat que nous appelons de nos vœux, nous demandons que les doléances concrètes des paysans contre les chefs de section les plus brutaux, cause de désordres publics, soient entendues et suivies de mesures appropriées. D'autre part, plusieurs chefs de section se sont illustrés en novembre 1987 en s'attaquant avec violence au processus électoral. Plusieurs ont été nommés à raison de leur appartenance aux commandos "Sans manman" (1). Cet état de fait menace directement les prochaines élections; cette menace doit être écartée, sinon la promesse de transition démocratique restera un discours creux:

- L'armée, aux ordres d'un pouvoir civil, doit éliminer toutes les causes de troubles publics; maintenir une telle situation ne peut, dès lors, que signifier une volonté politique d'entretenir le désordre, l'anarchie et le pourrissement de la situation.

- Les commissaires du gouvernement se doivent d'instruire les dossiers d'accusation de tels agents de désordre public en application de la Constitution (art. 42-3 sur les relations entre le civil et le militaire).

- Le gouvernement doit prendre ses responsabilités devant un tel problème national qui paralyse le processus électoral qu'il a pour charge de garantir.

Enfin nous dénonçons avec force la pratique, hélas habituelle, des représailles exercées par l'armée d'Haïti à Danti, Pyat, Cabaret, Tigoave. A chaque fois, de façon brutale et arbitraire des dizaines de maisons ont été incendiées. Cette pratique d'une autre époque manifeste clairement le refus d'une société basée sur la justice.

Concrètement Haïti semble rester l'un des derniers pays, avec la Chine, à réprimer les manifestations populaires avec une armée en guerre contre son peuple et qui use d'armes de guerre contre une population sans défense. Déjà après les événements tragiques du 26 avril 1986 devant Fort-Dimanche, la Conférence épiscopale d'Haïti rappelait que "La vie humaine est un bien inappréciable et d'une valeur absolue. Il est du devoir de tous ceux qui sont responsables de l'ordre public de la protéger et de la défendre... Cette responsabilité requiert la maîtrise de soi, beaucoup de sang-froid, fruits de formation humaine et d'apprentissage prolongé dans le contrôle de ses réflexes... C'est pourquoi le policier s'efforcera de ne jamais utiliser son arme con-

---

[1] Nom haïtien des escadrons de la mort.

tre le peuple" (C.E.H. 1er mai 1986). En outre, dès qu'un grave désordre public ou un crime de sang a été commis, sans attendre la plainte des victimes, l'action publique de la justice doit se mettre en mouvement. L'absence d'enquête réelle et crédible établissant les faits et les responsabilités des événements du 29 novembre 1987, les massacres de Jean Rabel, Danti, Labadi, Pyat, l'attentat de Fraycinau, de St-Jean-Bosco, de l'insécurité en général de ces dernières années, non seulement encourage les criminels à continuer en toute impunité mais entretient un climat de vengeance sans fin et d'exécutions expéditives.

Le départ du général Avril signifie la volonté du plus grand nombre d'en finir avec cette absence de justice. Le nouveau pouvoir doit immédiatement prendre les mesures pour instaurer le cadre d'un état de droit et résoudre ces grands problèmes nationaux sous peine de laisser le pays tomber dans une spirale de la violence sans fin, incompatible avec des élections et l'instauration de la démocratie.

Le processus légal doit être permis, même si la justice des régimes précédents a failli grandement. Il est basé sur l'enquête impartiale dans les meilleurs délais, l'instruction et le jugement des coupables en application de la loi.

Lorsque l'armée demande la fin de la pratique dite du père Lebrun (2), c'est l'intégrité de l'ordre légal qui doit être respectée. Au moment où une commission militaire étrangère (3) est en mission d'évaluation de l'armée d'Haïti, nous rappelons avec force la responsabilité d'une armée qui use et abuse des armes dans la vie intérieure d'un pays qui se veut pacifique et qui doit sortir de la misère et de la dictature. Aider l'état actuel des choses, c'est devenir complice de l'agonie d'un peuple.

Déjà est-il normal que le budget du pays le plus pauvre du continent américain consacre plus de 261 millions de gourdes (exactement 261.480.000) pour l'armée et la défense nationale, dont 210.000.000 pour les seules forces armées, alors que l'agriculture ne dispose pour les 3/4 de la population d'Haïti que de 62.802.000 de gourdes (soit près de 63 millions de gourdes)... (*Moniteur* du 28 septembre 1989)?

Enfin nous nous tournons vers le peuple haïtien que l'Eglise veut accompagner jusqu'au bout dans sa marche vers la libération et la démocratie. Si le changement est absolument nécessaire, apprenons à nous battre pour l'essentiel qui commande les autres changements; ne nous dispersons pas dans des revendications secondaires qui ne peuvent être satisfaites d'un coup de baguette magique. Le changement prend du temps, restons mobilisés sur les revendications nationales les plus urgentes et les plus fondamentales:

1) La lutte contre la vie chère, la corruption et la misère.

2) La mise en place d'un Etat de droit en remplacement de cet Etat basé sur l'arbitraire et la force.

Une revendication locale doit mobiliser les forces locales de changement, une revendication nationale doit mobiliser les forces nationales de changement; une revendication internationale doit mobiliser les forces internationales de changement.

Or le climat d'anarchie et de pourrissement - entretenu par l'inertie ou le refus par les instances concernées - de la démarche légale, ne peut que favoriser les nostalgiques de la dictature qui, à terme, réclameront le retour d'un pouvoir fort pour en finir avec l'anarchie. Déjà ces nostalgiques s'emploient à couper Haïti de l'extérieur en s'en prenant à l'aéroport international, à accroître l'insécurité et à remettre en place la terreur ancienne.

Ne tombons pas dans ce piège, restons "veillatifs" et organisons-nous dans les communes, les sections et les quartiers pour mettre en place déjà l'Haïti nouvelle. Ensemble nous pouvons déjà rechercher et pratiquer la justice en établissant les faits et en obligeant les instances concernées à appliquer la loi. Les commissions justice et paix s'y emploient sans relâche.

---

(2) Pratique qui consiste à se venger en mettant un macoute ou présumé tel dans un pneu enflammé. Exécution sommaire.

(3) arrivée des USA.

Mais ce pourrissement de la situation au moment même où l'espoir pouvait renaître est extrêmement grave. Haïti joue sa dernière carte. Or cette misère, cette violence, cette non participation du peuple, écarté des affaires, marginalisé et terrorisé, cette absence de justice ne sont en aucun cas voulues par Dieu qui demande à son Eglise et à tous les hommes de bonne volonté de travailler à l'avènement d'un royaume de justice, de paix et d'amour.

Voilà pourquoi nous lançons un appel solennel devant la nation haïtienne pour que tout soit fait pour contrecarrer cette campagne de pourrissement et de peur.

Que les dirigeants sachent, en conscience, qu'ils doivent prendre leurs responsabilités en ce moment historique pour mettre en place les démarches légales, les processus justes et l'application ferme de la Constitution d'Haïti, loi commune des gouvernés et des gouvernants.

Qu'ils doivent recourir le plus possible à la participation populaire la plus large pour mettre en oeuvre ce changement sans attendre, pour faire respecter la loi et le bien commun.

Si les moyens matériels manquent, que les responsables jouent la carte de la transparence et de l'information afin que soient désignés nationalement et internationalement tous les blocages concrets à la transition démocratique. Ainsi les initiatives selon le droit seront favorisées pour débloquer la situation.

Toute autre attitude serait en fait complice du retour à la dictature.

Que tous les citoyens se regroupent et s'organisent autour de la défense de la Constitution et de la démocratie pour commencer à faire vivre depuis l'échelon local une démocratie concrète basée sur la justice et le respect des droits des autres.

Ainsi pourrons-nous combattre ensemble l'actuelle régression vers la violence et la barbarie. Que ceux qui ont des oreilles écoutent et qu'ils mettent en pratique.

23 avril 1990

(Diffusion DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 350 F - Etranger 410 F - Avion 480 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441

D 1498-4/4